

## **ATTESTATION DE DÉPLACEMENT VERS LA FRANCE DEPUIS LE ROYAUME-UNI**

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'utilisation du titre de transport, par les personnes qui souhaitent voyager à destination de la France, ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières. A défaut, un refus d'embarquement ou d'accès au territoire sera prononcé. Elle devra être accompagnée de la présentation d'une déclaration sur l'honneur d'absence de symptômes d'infection à la Covid-19. Pour les personnes de onze ans ou plus en provenance du Royaume-Uni, l'accès au moyen de transport nécessite la présentation avant embarquement d'un résultat valide d'un test ou d'un examen biologique de dépistage virologique réalisé moins de 72 heures avant l'embarquement ne concluant pas à une contamination par le Covid-19. Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2.

Cette attestation de déplacement s'applique sans préjudice des règles d'accès spécifiques pouvant trouver à s'appliquer pour l'accès aux collectivités d'outre-mer françaises.

### **Partie à compléter par le voyageur :**

**Je soussigné(e),**

**Mme/M. :**

**Né(e) le :**

**Nationalité :**

**Demeurant :**

**certifie que mon motif de déplacement correspond à l'une des catégories suivantes (cocher la case) :**

Ressortissant de nationalité française, ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants ;

Ressortissant de l'Union européenne ou ressortissant andorran, britannique, islandais, liechtensteinois, monégasque, norvégien, suisse, de Saint-Marin et du Vatican, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, le pays dont il est le national ou le résident, ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants ;

Ressortissant britannique souhaitant installer sa résidence principale en France avant le 31 décembre 2020 afin de bénéficier de l'accord de retrait sous réserve de l'examen de sa demande individuelle par le Ministère de l'Intérieur (DGEF/DIMM/SDV) et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (postes diplomatiques et consulaires) ;

Ressortissant britannique souhaitant installer sa résidence principale dans un État membre de l'Union européenne autre que la France avant le 31 décembre 2020 afin de bénéficier de l'accord de retrait, sur demande des autorités du futur pays de résidence et sous réserve de l'examen individuel de sa demande par les autorités françaises citées au point précédent ;

Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé ;

Ressortissant de pays tiers, en transit de moins de 24 heures en zone internationale ;

Titulaire de passeport officiel ;

Ressortissant étranger (y compris britannique) en fonctions dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants ;

Fonctionnaires britanniques dans l'exercice de leurs missions, personnes travaillant pour la police aux frontières, douaniers ;

Professionnel de santé étranger (y compris britannique) concourant à la lutte contre la Covid-19 ou recruté en qualité de stagiaire associé ;

Travailleurs du secteur des transports ou prestataires de services de transport, y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur sa base de départ ;

Conducteur ou équipier d'autocar ou de train de passagers ;

- Personnel du tunnel sous la Manche (notamment pour les missions liées à l'exploitation, à la maintenance, à la sécurité) ou des installations transmanches ;
- Membre d'équipage ou personne exploitant un navire de commerce, y compris de croisière, ou de pêche ;
- Étudiant titulaire d'un VLS, d'un VCS pour études ou pour stages (hors VCS Concours), ou venant pour moins de 90 jours en provenance d'un pays dispensé de VCS, ou mineur scolarisé, justifiant d'un lieu d'hébergement en France ;
- Professeur ou chercheur employé ou invité par un établissement d'enseignement ou un laboratoire de recherche français qui se déplace à des fins d'études et d'enseignement ;
- Ressortissant de pays tiers disposant d'un VLS « passeport Talent » ou d'un VLS « salarié détaché ICT » ainsi que son conjoint et ses enfants ;
- Ressortissant étranger (y compris britannique) se rendant en France pour recevoir des soins dans un établissement hospitalier public ou privé
- Ressortissant étranger (y compris britannique) se déplaçant en France dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice ;
- Ressortissant d'un pays tiers travailleur humanitaire ou volontaire international ;
- Travailleurs frontaliers et détachés ;
- Élèves, étudiants et stagiaires britanniques qui se rendent quotidiennement en France ;
- Travailleurs saisonniers ;
- Journalistes dans l'exercice de leurs fonctions.

Fait à ....., le...../...../2020

(signature)

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE SYMPTOMES D'INFECTION PAR LA COVID-19**

Cette déclaration est à présenter aux compagnies de transport, avant l'utilisation du titre de transport, par les personnes qui souhaitent voyager à destination de la France, ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

**déclare sur l'honneur** n'avoir présenté, au cours des dernières 48 heures, aucun des symptômes suivants :

- de la fièvre ou des frissons,
- une toux ou une augmentation de ma toux habituelle,
- une fatigue inhabituelle,
- un essoufflement inhabituel quand je parle ou je fais un petit effort,
- des douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles,
- des maux de tête inexplicables,
- une perte de goût ou d'odorat,
- des diarrhées inhabituelles.

Fait à :

Le :                    à            h

Signature :